



**Compte-rendu
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 décembre 2020
à vingt heures salle des fêtes
sous la présidence de Mr CROZET Guy, Maire.**

PRESENTS : Mmes Guillot Jacqueline ; Ribes Monique ; Rodamel Chantal. Mrs Chabré Michel ; Cohas Xavier ; Crozet Guy ; Dejob Xavier ; Grosbellet Michel ; Philippon Emmanuel ; Regeffe Hervé

ABSENTS EXCUSES : Mme Meilland Pascale

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Michel Grosbellet

1/ Remboursement frais kilométriques

Mme Marie Pierre Dejob utilise son véhicule personnel pour se rendre à la médiathèque départementale de Montbrison pour effectuer le choix de livres.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité de rembourser les frais kilométriques engendrés par ce déplacement soit 24,36€

M Christian Michalet utilise son véhicule personnel dans le cadre de son activité d'employé communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité le remboursement des frais kilométriques engendrés par cette utilisation soit 428,46€

2/ Approbation du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité de l'eau

M Xavier Dejob présente le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable remis par le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau de la Bombarde.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité le contenu de ce rapport.

Ce rapport est disponible en mairie

3/ Approbation du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité de l'assainissement collectif

M le Maire rappelle que la loi impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers. Il est disponible en mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité le contenu de ce rapport.

Rappel des coûts :

Commune : forfait 15€/an + 0,66€/m³

Agence de l'eau 0,15€/m³

(m³ = consommation annuelle d'eau)

Nouveau raccordement : 1400€

4/ Convention avec la Mission d'Aide à la Gestion de l'Eau (MAGE)

Pour la réalisation du suivi de l'assainissement collectif, et la réalisation du rapport annuel, la commune fait appel à une mission (MAGE) créé par le département.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de renouveler la convention liant la commune à la MAGE pour un coût de 250€ annuel pour une durée de 4 ans

5/ Frais de scolarité

Monique RIBES présente les frais de scolarité demandés par les différentes communes où sont scolarisés les enfants de St Marcel.

St Just en Chevalet : Pour l'année 2019-2020, après négociation, le coût retenu est de 600€/enfant soit 3000€ pour les 5 enfants scolarisés.

Une convention sera écrite avant fin février 2021 pour fixer les coûts pour la durée du mandat

St Martin la Sauveté : une convention pour la durée du mandat a été réalisée. Elle fixe la participation de notre commune à 60% des frais de scolarité

Soit : 346,28€/enfant pour l'école publique et 568,8€/enfant pour l'école privée qui a dû faire face à des dépenses exceptionnelles cette année)

Coût total : 4229,12€ pour 4 enfants en public et 5 en privé

Les Salles : 400€ pour 1 enfant scolarisé

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité, la convention signée et le paiement des sommes demandées.

6/ Subvention aux associations de St Marcel

Michel Grosbellet présente les demandes effectuées par différentes associations. Pour 2020 quatre associations ont demandé une subvention. USU, ACCA, Pause Nature et FNACA

Après en avoir délibéré, le Conseil attribue 350€ à USU, ACCA, FNACA et 150€ à Pause Nature

Le Conseil approuve une modification au règlement stipulant que ledit règlement est un cadre mais ne détermine pas le versement automatique de la subvention mentionnée. Ce versement étant subordonné chaque année à la décision du Conseil Municipal.

7/ Autonomie financière et budgétaire du budget assainissement.

La commune a un budget principal et des budgets annexes (assainissement, CCAS)

Jusqu'alors, il était possible de compenser le déficit d'un budget annexe par le budget principal.

Ce fonctionnement ne sera désormais plus possible chaque budget devant être autonome. Le déficit de 19140€ du budget assainissement doit être comblé. M le Maire propose de faire un emprunt au budget principal sans intérêt sur une période de 60 ans au profit du budget assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité la réalisation de cet emprunt.

8/ Réfection toiture de la Chapelle

Michel Chabré présente la proposition de la commission appel d'offre de retenir l'entreprise

Goutorbe présentant le devis le moins élevé soit 23028,12€

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité le choix de cette entreprise.

9/ Suspension loyer du Relais d'Urfé

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité la proposition de M le Maire de suspendre les loyers du Relais pour une durée correspondant à la durée de fermeture de l'activité bar et restaurant.

10/ Subvention pour l'installation illuminations de Noel

M le Maire propose de demander une subvention pour l'installation des guirlandes de Noel réalisée par le SIEL

Après en avoir délibéré, le Conseil valide à l'unanimité cette décision.

11/ Compte-rendu des commissions

Urbanisme :

2 études de demande d'acquisition de terrain de cession de terrains communaux par des particuliers étaient en cours. Pour l'une d'entre elle, le demandeur à fait savoir par écrit qu'il ne souhaitait pas donner suite. Pour l'autre, la limite de parcelle doit être matérialisée plus clairement.

La commission étudiera les solutions envisageables pour une parcelle non occupée vers le lotissement communal du Château.

Une décision quant au devenir de la parcelle communale mise à blanc à la Croix du Pertuis devra être prise.

Voirie : Présentation du programme 2021. Chemin des Lites du cimetière à l'ancienne maison Epinat.

Les Jaffréons : 50m au début du chemin de Chenevé coté hameau

Les Combes, Lafay, un tronçon à Gaudran

Coût prévisionnel 51000€

L'entreprise Marcon assurera le débroussaillage des chemins. L'entreprise Colombat assurera le déneigement.

Adressage : Dernière ligne droite du projet avec l'installation des plaques de rues et des numéros.

Un courrier sera envoyé aux habitants pour indiquer leur nouvelle adresse

Cimetière : La procédure de reprise de 2 tombes « abandonnées » sera lancée en 2021

La rénovation de la tombe des prêtres sera étudiée avec les personnes concernées et intéressées

12/ Questions diverses

Présentation de l'état d'avancement du bulletin municipal

Point sur Syndicat d'initiative

Diverses informations données par M le Maire

Fin de séance 23h45.